La Résidence de la Médaille Militaire

Si vous êtes encore valide et autonome mais souhaitez rompre l'isolement, avoir un cadre de vie sécurisé, accéder à un appartement plus petit, vous faire aider ponctuellement ou profiter des activités en commun, le Foyer logement « la Résidence de la Médaille Militaire » à Hyères, peut correspondre à vos besoins.

N'hésitez plus et réservez votre place dès à présent !

Chers adhérents,

A compter de janvier 2016 la résidence de la Médaille Militaire change de fonctionnement suite aux directives du conseil départemental de l'autonomie du var, passant de 40 à 63 résidents permanents en pension complète… a noter que l'ensemble des lits sont éligibles à l'aide sociale et que les tarifs de la résidence sont très abordables, permettant à chacun de venir en long séjour ou de façon permanente.

(La plage d'argent à Porquerolles)

Idéalement située sur les hauteurs d'Hyères, à Costebelle (entre mer et centre-ville) notre foyer logement bénéficie d'un parc de trois hectares. La commune d'Hyères vous offre un cadre exceptionnel, permettant un large choix d'occupations culturelles et sportives ; sans oublier la richesse de son environnement naturel qui, avec le parc national de Port-Cros et les îles d'Hyères, contribue à la renommée de ce petit bout de paradis. Le climat tempéré, avec 320 jours d'ensoleillement est idéal pour passer un séjour agréable, dédié à la détente.

Le foyer logement : l'alternative à la maison de retraite

(Le salon de la résidence)

Le Foyer Logement est une Formule intermédiaire entre le domicile et la maison de retraite (EHPAD), un foyer-logement (ou logement-foyer mais aussi parfois appelé résidence pour personnes âgées) est un mode d'hébergement collectif non médicalisé accueillant des personnes âgées autonomes mais qui ont besoins d'un cadre sécurisant et ont besoin occasionnellement d'être aidées. Les logements foyers offrent aux personnes âgées un logement indépendant avec possibilité de bénéficier de locaux communs et de services collectifs (blanchissage, restauration, salle de réunion, etc.).

Les personnes âgées résidentes peuvent faire appel à toutes sortes de services d'aide à domicile hors de la structure si nécessaire (Médecin, infirmière, aide-ménagère, etc.).

Qui peut y prétendre ?

Tous les sociétaires et partenaires de la SNEMM ainsi que toutes personnes qui se présentera à elle si :

- vous avez plus de 60 ans (tous les deux pour un couple) ;
- vous êtes « valide » (GIR 5 ou 6 sur la grille d'évaluation de la perte d'autonomie) et autonome ;
- vous êtes capable de vivre de manière habituelle dans un logement indépendant, même si vous avez besoin d'être aidé occasionnellement ;
- vous ne nécessitez ni services, ni soins particuliers

Le paysage des établissements d'accueil pour personnes âgées est très varié et permet de répondre aux différents besoins des personnes âgées autonomes ou non. Si beaucoup d'aînés souhaitent demeurer chez eux le plus longtemps possible, cette option n'est pas toujours réaliste.

Ainsi, de plus en plus de personnes valides choisissent de s'installer dans un foyer logement, qui a l'avantage d'offrir une certaine autonomie, tout en proposant une gamme de services facultatifs propres à faciliter le quotidien (restauration, blanchisserie, animations, aide-ménagère…).

Quelles Prestations à la résidence de la Médaille Militaire

Toutes nos chambres disposent d'une pièce principale prolongée par une terrasse ouverte sur le parc, exposé plein sud avec une salle d'eau et WC. Trois types chambres sont à votre disposition en fonction de votre besoin et de votre budget Chambre double, chambre communicante et chambre simple.

(Salle du restaurant)

Les prestations comprennent, un salon de télévision, un billard français, un solarium, un salon de coiffure et de beauté (en supplément), une bibliothèque, un boulodrome et un bar.
Le ménage, le linge de toilette et les draps sont fournis par la résidence.

De plus, vous trouverez sur place un lave-linge et un sèche-linge ; une prestation pressing est aussi possible(en supplément).
L'accès internet est gratuit tout comme le parking et la navette à destination du centre-ville. Le restaurant vous accueille chaque jour et vous propose des menus gourmands et équilibrés. Une carte gourmande et une carte des vins sont à disposition des résidents souhaitant recevoir de la famille et des amis ainsi que des paniers repas pour partir en balade. La cuisine est faite sur place avec un chef qualifié, privilégiant les produits frais.

(La presqu'ile de Giens)

Par ailleurs, des sorties et des activités sont organisées gratuitement par notre animatrice: ateliers jardinage, musical, cérébral, créatif, cuisine, visites d'exposition, de musées, lotos, gym douce, pétanque, visites commentées...
Les dépenses liées à l'usage de services annexes facultatifs seront à votre charge.

Quelles procédures ?

Votre dossier devra en principe comporter :

- une pièce d'identité ;
- des informations administratives (coordonnées de correspondant, de Sécurité sociale ou de mutuelle) ;
- des justificatifs des revenus perçus (relevés de pensions, dernier avis d'imposition) ;
- un certificat médical attestant, le cas échéant, de votre état de santé et de votre capacité à vivre de manière autonome.
- une rencontre avec la direction de l'établissement ainsi qu'une visite de la structure
- une visite médicale de préadmission
- l'adhésion à un contrat de séjour et l'écriture d'un projet de vie personnalisé

(La terrasse de la résidence)

Quel coût et quelles aides financières possibles ?

En cas de faibles ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides financières.
Il vous sera possible de bénéficier de l'Aide personnalisée au logement (APL) ou bien de l'Aide au logement à caractère social (ALS). Le montant de cette aide est évalué en fonction de vos revenus, du montant du forfait hébergement (loyer) et du lieu d'implantation de la résidence.
Si vous disposez de ressources insuffisantes, vos frais de séjour peuvent parfois être pris en charge par le conseil général au titre de l'Aide sociale.
Les dépenses liées à la perte d'autonomie peuvent être financées par les caisses de retraite (aide-ménagère) ou le conseil général au titre de l'Allocation personnalisée d'autonomie.

La mensualité moyenne tout type de chambre confondue est de 52 € par jour et par résident en pension complète. Les tarifs journaliers oscillent entre 50 € et 77 €, auquel s'ajoute la taxe de séjour de 0.83 € (tarif 2015).

Où s'adresser ?

RESIDENCE DE LA MEDAILLE MILITAIRE
20 av. Marc Riché, 83405 HYERES Cédex
Tél. 04 94 00 53 00 / Fax 04 94 00 53 79
SIRET n° 342 006 491 00043 - code NAF 8730 A
mel : maisonmedaillesmilitaires@orange.fr